



**Concours d'accès aux Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et
Techniques de Santé, cycle du master - session du 10 mai 2026
Master en leadership et management en santé sexuelle et reproductive**

Durée de l'épreuve écrite : 03 heures

INSTRUCTIONS AVANT DE REpondre AUX QUESTIONS

- Les téléphones portables et les machines à calculer sont strictement interdits ;
- Toute introduction de téléphone portable ou d'appareil électronique (tablette, calculette, Watch, etc.) ou de documents ou toute tentative de fraude entrainera automatiquement l'exclusion du candidat ;
- Tout candidat n'est autorisé à quitter la salle qu'après une demi-heure du début de l'épreuve ;
- Vérifier que le polycopie de l'épreuve contient une épreuve, et le nombre total de questions est de cinquante, numérotées de 1 à 50 (recto-verso) ;
- Seuls les stylos à bille de couleur noire ou bleue sont autorisés ;
- Le candidat doit cocher la réponse exacte sur la case correspondante de manière lisible sans déborder de la case prévue pour la réponse ☒ .

Cochez-la ou les bonnes réponses :

La Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive, pour la période 2021-2030, constitue un cadre national de référence et d'orientation en matière d'intégration et de suivi des interventions, visant l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive (SSR) de la population à travers la réduction de la charge de la morbidité et de la mortalité liées à ses différentes composantes. Cependant, au niveau d'une région donnée, les indicateurs récents montrent une baisse notable des réalisations annuelles en matière de programmes et des activités de la SSR. Face à cette situation, un responsable régional convoque les animateurs des programmes de la SSR, les majors des services des maternités hospitalières et les responsables des Centres de Référence de la SR à une réunion de réflexion, afin d'initier l'élaboration d'un plan d'action régional opérationnel ayant pour objectif : « Relancer efficacement les activités et programmes de la SSR au niveau régional en s'alignant sur les orientations de la Stratégie Nationale de la SSR 2021-2030. »

Q1- Parmi les cinq principes directeurs de la Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive (SNSSR) 2021-2030, on trouve :

- a) Le respect des droits en SSR
- b) Les services centrés sur le soin
- c) Le principe d'inclusion
- d) Les résultats axés sur l'objectif

Q2- L'objectif de la SNSSR 2021-2030 est de renforcer l'intégration de la SSR dans :

- a) Les politiques
- b) Les programmes
- c) Les services
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q3- La SNSSR 2021-2030 s'articule autour de 5 axes stratégiques qui concernent les domaines de :

- a) L'engagement politique
- b) La gouvernance
- c) L'offre de soins
- d) La couverture sanitaire universelle

Q4- La digitalisation du système d'information en faveur de l'intégration en SSR est prévue dans la SNSSR 2021-2030 à travers les mesures suivantes :

- a) Développer un système d'information digitalisé et intégré en SSR, y compris les supports d'information individuels
- b) Implanter, suivre et évaluer la mise en œuvre du système d'information digitalisé et intégré en SSR
- c) Développer des supports d'information pour les nouvelles composantes de la SSR
- d) Elargir le système d'information pour inclure les autres partenaires

Q5- La SNSSR 2021-2030 envisage, dans son axe 2 relatif à l'amélioration de la gouvernance en SSR, la mise en place des outils de concertation des parties prenantes. Dans ce contexte, l'affirmation qui reflète le mieux l'utilité réelle de la cartographie des parties prenantes est :

- a) Elle permet de garantir l'adhésion automatique de toutes les parties prenantes à l'objectif visé
- b) Elle permet d'identifier les rapports de pouvoir et d'anticiper les résistances potentielles
- c) Elle remplace les enquêtes de terrain sur les besoins des bénéficiaires
- d) Elle permet de hiérarchiser les parties prenantes uniquement selon leur statut institutionnel

Q6- La protection de la santé maternelle et infantile figure parmi les composantes de la SNSSR 2021-2030. Elle englobe les soins :

- a) Prénatals
- b) Post natals
- c) En post abortum
- d) Infantiles

Q7- Les services en SSR qui s'appuient sur les différentes dimensions de la qualité telles que préconisées par l'OMS sont :

- a) Centrés sur les ressources disponibles
- b) Sans risque
- c) Efficaces
- d) Efficients

Q8- Le diagnostic situationnel préalable à l'élaboration du plan d'action régional doit impérativement prendre en considération :

- a) L'analyse des indicateurs relatifs aux programmes et activités de la SSR au niveau régional
- b) La détermination des interventions prioritaires à mettre en place
- c) L'analyse des déterminants socioculturels
- d) L'analyse du système de gouvernance

Q9- Le diagnostic situationnel préalable à l'élaboration du plan d'action régional peut être réalisé en utilisant :

- a) Le Diagramme de Gantt
- b) Le Cycle PDCA
- c) L'Analyse SWOT
- d) Aucune proposition n'est correcte.

Q10- La priorisation des interventions lors de la planification opérationnelle du plan d'action régional, doit reposer sur :

- a) L'urgence des problèmes
- b) L'impact attendu des interventions
- c) La disponibilité immédiate des financements externes
- d) La faisabilité des interventions

Q11- La priorisation des interventions lors de la planification opérationnelle du plan d'action régional, peut être réalisé en utilisant :

- a) La Matrice d'Eisenhower
- b) Le Diagramme de Pareto
- c) Le Diagramme de Gantt
- d) Aucune proposition n'est correcte.

Q12- L'organisation des interventions dans le temps lors de la planification opérationnelle du plan d'action régional, peut être réalisé en utilisant :

- a) Diagramme de Gantt
- b) Analyse SWOT

- a) La Matrice d'Eisenhower
- b) Le Diagramme de Pareto
- c) Le Diagramme de Gantt
- d) Aucune proposition n'est correcte.

Q12- L'organisation des interventions dans le temps lors de la planification opérationnelle du plan d'action régional, peut être réalisé en utilisant :

- a) Diagramme de Gantt
- b) Analyse SWOT
- c) Matrice RACI
- d) Méthode PERT

Q13- Un objectif spécifique bien formulé dans le plan d'action régional doit :

- a) Être aligné sur les priorités de la SNSSR 2021-2030
- b) Être mesurable à l'aide d'indicateurs vérifiables
- c) Être large pour couvrir plusieurs domaines de la SSR
- d) Avoir une échéance temporelle définie

Q14- Dans le domaine de la santé, le leadership transformationnel est un style :

- a) Le plus utile lors de situations d'urgence, de traumatismes ou de gestion de catastrophes
- b) Le mieux adapté lorsque le système de santé a besoin de changements ou d'améliorations globales
- c) Qui repose sur une approche non interventionniste et se caractérise par une supervision ou un encadrement minimal
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q15- Lorsque le leader prend une décision rapide pour lancer une activité urgente, puis organise une réunion pour expliquer sa décision et ajuster certains détails avec l'équipe, il s'agit d'un style :

- a) Autocratique
- b) Consultatif rétroactif
- c) Délégatif
- d) Participatif

Le rapport national sur la mise en œuvre de l'ODD 3 met en évidence les principales avancées réalisées par le Maroc durant la période 2023-2024 en matière de la santé et du bien-être tout en faisant le point sur l'évolution des principaux indicateurs de suivi.

Parmi les progrès significatifs enregistrés, on note la réduction de la mortalité maternelle, infantile et néonatale. En effet, selon l'ENPSF 2018, le ratio de mortalité maternelle a connu une baisse remarquable de 35 % passant de 112 en 2011 à 72,6 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2018. Cette réduction a été enregistrée aussi bien en milieu urbain que rural.

La mortalité infanto-juvénile a connu aussi une baisse significative de 27% entre 2011 et 2018 en passant de 30,5 à 22,2 pour 1000 naissances vivantes. Il en est de même pour le taux de mortalité néonatale qui a enregistré une diminution de 38% en passant de 21,7 pour 1000 naissances vivantes en 2011 à 13,6 pour 1000 naissances vivantes en 2018, attestant ainsi d'une dynamique prometteuse pour l'atteinte de la cible 3.2.

Q16- L'objectif « des trois zéros » de la déclaration du Sommet de Nairobi sur la CIPD25 de 2019 envisage :

- a) Zéro décès néonatal
- b) Zéro décès infantile
- c) Zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale
- d) Zéro violence basée sur le genre ou pratique préjudiciable contre les femmes et les filles.

Q17- L'utilisation du cadre « des trois zéros » dans un projet de réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle permet principalement de :

- a) Définir un calendrier détaillé des activités du projet
- b) Fournir un cadre stratégique global orientant les politiques et interventions en santé maternelle
- c) Mesurer directement les performances quotidiennes des équipes de santé
- d) Remplacer les outils de planification stratégique

Q18- Le rôle principal du rapport national sur la mise en œuvre de l'ODD 3 est de:

- a) Assurer la production et la diffusion de données sanitaires standardisées pour comparer les performances entre pays.
- b) Fournir un outil de pilotage stratégique permettant d'orienter les politiques publiques et de corriger les inégalités de santé.
- c) Remplacer les dispositifs nationaux de surveillance épidémiologique afin d'unifier les systèmes d'information.
- d) Se limiter à un exercice de reporting international sans impact direct sur la planification sanitaire nationale.

Q19- Dans le cadre de l'ODD 3 défini par les Nations Unies et des stratégies de réduction de la mortalité maternelle et néonatale promues par l'OMS, les interventions qui sont les plus cohérentes avec une approche systémique efficace de réduction de la mortalité maternelle et néonatale sont :

- a) Renforcement de la couverture des soins prénatals et du suivi de grossesse dans les soins de santé primaires
- b) Développement exclusif des unités hospitalières spécialisées en obstétrique et néonatalogie
- c) Renforcement intégré des soins obstétricaux et néonataux d'urgence au sein d'un système de référence fonctionnel reliant les soins primaires, secondaires et tertiaires
- d) Mise en place d'un continuum de soins intégrant la période préconceptionnelle, la grossesse, l'accouchement et le post-partum

Q20- Les caractéristiques clés de la plateforme nationale du Système de Surveillance des Décès Maternels, Audit et Riposte (SSDMAR) lancée en 2025 :

- a) Permet un suivi en temps réel et centralise les données pour analyser le parcours de soins.
- b) Remplace les enquêtes épidémiologiques nationales par un système automatisé de déclaration hospitalière.
- c) Intègre les relais communautaires, particulièrement dans les zones isolées pour améliorer le suivi
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q21- Selon l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (l'ENPSF) 2018, le ratio de la mortalité maternelle en milieu rural est de :

- a) 100.1 pour 100.000 naissances vivantes
- b) 110.1 pour 100.000 naissances vivantes
- c) 111.1 pour 100.000 naissances vivantes
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q22- Selon l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (l'ENPSF) 2018, le ratio de la mortalité maternelle en milieu urbain est de :

- a) 45 pour 100.000 naissances vivantes
- b) 49 pour 100.000 naissances vivantes

Ratio de la mortalité maternelle

- u) 110.1 pour 100.000 naissances vivantes
- c) 111.1 pour 100.000 naissances vivantes
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q22- Selon l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (l'ENPSF) 2018, le ratio de la mortalité maternelle en milieu urbain est de :

- a) 45 pour 100.000 naissances vivantes
- b) 49 pour 100.000 naissances vivantes
- c) 50 pour 100.000 naissances vivantes
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q23- Pour s'aligner sur la cible des ODD en rapport avec la réduction de la mortalité maternelle, le Maroc doit réduire cette mortalité à l'horizon 2030 à :

- a) 36 pour 100 000 naissances vivantes
- b) 40 pour 100 000 naissances vivantes
- c) 46 pour 100 000 naissances vivantes
- d) 50 pour 100 000 naissances vivantes

Q24- Le taux de la mortalité néonatale prend en compte les décès :

- a) Survenus entre 0 et 7 jours de vie
- b) Survenus entre 0 et 28 jours de vie
- c) Survenus entre 28 jours et 1 an
- d) Liés uniquement à des causes obstétricales

Q25- La principale différence entre un ratio et un taux de mortalité est :

- a) Le type de cause de décès analysée
- b) La période de collecte des données
- c) Le dénominateur utilisé dans le calcul
- d) Le niveau du système de santé concerné

Q26- Un indicateur de processus dans la prévention de la mortalité maternelle est :

- a) Ratio de mortalité maternelle
- b) Taux de mortalité néonatale
- c) Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié
- d) Taux de mortalité infantile

Q27- Un indicateur de résultat (outcome) en santé maternelle est :

- a) La disponibilité des sage-femmes
- b) Le nombre de formations réalisées
- c) La réduction du ratio de mortalité maternelle
- d) L'existence d'un protocole national

Q28- Un indicateur composite en santé maternelle :

- a) Repose sur un seul événement
- b) Combine plusieurs indicateurs simples pour une lecture globale de la performance du système de santé
- c) Est moins fiable qu'un indicateur simple

- d) Ne peut pas être utilisé au niveau régional

Q29- Une augmentation du nombre de décès maternels notifiés après la mise en place d'audits reflète le plus souvent :

- a) Une dégradation de la qualité des soins
- b) Une augmentation réelle de la mortalité
- c) Une amélioration du système de notification et de surveillance
- d) Un échec des politiques de santé

Q30- Selon les recommandations de l'OMS concernant le recours à la césarienne dans une perspective de santé publique et d'amélioration de la santé maternelle et néonatale. Les affirmations les plus justes sont :

- a) Un taux de césarienne supérieur à 10-15 % est systématiquement associé à une meilleure réduction de la mortalité maternelle et néonatale.
- b) Un taux de césarienne très faible peut refléter un manque d'accès aux soins obstétricaux d'urgence.
- c) L'OMS recommande de privilégier la réalisation de césariennes uniquement sur indication médicale.
- d) L'augmentation du taux de césarienne est une stratégie prioritaire universelle pour réduire les complications de l'accouchement.

Q31- La surveillance épidémiologique est définie comme :

- a) Une enquête ponctuelle visant à mesurer la prévalence d'une maladie.
- b) Un processus continu de collecte, d'analyse, d'interprétation et de diffusion des données pour l'action.
- c) Une activité limitée aux maladies infectieuses.
- d) Une simple compilation statistique sans objectif décisionnel.

Q32- Parmi les éléments suivants, lesquels font partie du processus de surveillance épidémiologique ?

- a) La collecte des données
- b) La transmission des données
- c) L'analyse et interprétation des données
- d) La prescription thérapeutique individuelle

Q33 -Les dimensions classiques de l'analyse descriptive en épidémiologie comprennent :

- a) Le temps
- b) Le lieu
- c) La personne
- d) Le coût des interventions

Q34- Les objectifs principaux d'un système de surveillance épidémiologique incluent :

- a) Décrire l'état de santé de la population.
- b) Détecter précocement les épidémies.
- c) Évaluer les interventions de santé publique.
- d) Évaluer les essais cliniques.

... laquelle ou lesquelles des propositions traduit/traduisent le mi

Q40- Parmi l'/les indicateurs suivant(s), identifiez ceux qui est/sont adéquat(s) avec le type d'étude utilisée :

- a) Le risque cumulé.
- b) Le risque relatif.
- c) Le risque attribuable.
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q41- Parmi les missions d'un GST, on trouve :

- a) La mise en place d'un parcours coordonné
- b) Assurer la continuité des soins
- c) La création d'établissements de santé
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q42- Parmi les propositions suivantes relatives aux établissements exclus du champ d'intervention du GST, laquelle ou lesquelles est/sont incorrecte(s) ?

- a) Les établissements de santé soumis à des textes législatifs ou réglementaires particuliers
- b) Les établissements hospitaliers militaires
- c) Les bureaux communaux d'hygiène
- d) Les établissements de santé relevant du secteur public

Q43- Parmi les membres de droit du conseil d'administration du GST, on trouve :

- a) Le wali de la région ou son représentant
- b) Le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale
- c) Le gouverneur de la province
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q44- Parmi les compétences du conseil d'administration du GST, on trouve :

- a) L'adoption de la carte sanitaire régionale
- b) La fixation du prix des consultations
- c) La nomination des directeurs des hôpitaux provinciaux
- d) La délivrance des autorisations de cliniques privées

Q45- Pour garantir la sécurité transfusionnelle, l'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés veille à assurer :

- a) La traçabilité
- b) Le contrôle qualité

- b) La fixation du prix des consultations
- c) La nomination des directeurs des hôpitaux provinciaux
- d) La délivrance des autorisations de cliniques privées

Q45- Pour garantir la sécurité transfusionnelle, l'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés veille à assurer :

- a) La traçabilité
- b) Le contrôle qualité
- c) Le respect des normes sanitaires
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q46- La loi-cadre n° 06.22 précise que l'action de l'État en matière de prévention des risques sanitaires repose sur plusieurs piliers. Parmi les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles ne correspond(ent) pas à ce que prévoit explicitement cette loi-cadre ?

- a) Instauration d'une politique commune, complémentaire et intégrée de gestion des risques sanitaires incluant tous les secteurs concernés
- b) L'Etat veille sur la coordination avec l'ensemble des acteurs concernés dans le domaine de la gestion de risque
- c) L'Etat doit mettre en place un système de veille sanitaire englobant tous les acteurs et parties prenantes
- d) Aucune proposition n'est correcte

Q47- Parmi les affirmations suivantes, choisir la ou les proposition(s) correcte(s) concernant la Haute Autorité de la Santé :

- a) A pour attributions d'évaluer la qualité des prestations fournies par les établissements de santé publics et privés
- b) Elaborer la politique de l'Etat en matière de couverture médicale
- c) Comprend le Conseil d'administration et le Conseil Scientifique
- d) Est sous la tutelle du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Q48- Selon le décret n°2.25.615 du 25 février 2026, fixant les attributions et l'organisation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, la direction générale de la santé publique a pour mission :

- a) Suivi et surveillance des risques menaçant la santé
- b) Supervision des directions qui lui sont rattachées
- c) Définition des règles générales de surveillance et de veille épidémiologique
- d) Elaboration des politiques relatives à la santé publique

Q49- Dans le cadre de la loi-cadre n° 06.22, les organes de gestion et de gouvernance créés sont :

- a) L'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés
- b) La Haute Autorité Sanitaire
- c) Les Groupements Sanitaires Territoriaux
- d) L'Agence Marocaine du Médicaments et des Produits Pharmaceutiques

Q50- Selon la loi n°07-22, l'accréditation des établissements de santé :

- a) Concerne les établissements de santé relevant des secteurs public et privé
- b) Relève des attributions des GST
- c) Repose sur des critères et référentiels nationaux, éventuellement alignés sur des standards internationaux
- d) Aucune proposition n'est correcte

Wadifa Info

www.wadifa-info.com

Le sujet suivant à préparer

النموذج التالي للتحضير

**نموذج مباراة ولوج سلك الدكتوراه - جامعة مولاي
إسماعيل - القانون العام والقانون الخاص - دورة 02
نونبر 2019**

Modèle de concours d'accès au cycle du doctorat – Université
Moulay Ismaïl – Droit public et droit privé – 2 novembre 2019

www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/666

Chaîne WhatsApp

قناة واتساب

المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

www.wadifa-info.com/wa

Le site

الموقع

كل المباريات المفتوحة والنماذج مع التصحيح، مجاناً

Tous les concours ouverts et les sujets corrigés, gratuits

www.wadifa-info.com